

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-052

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Intervention de Marie CURTAT, psychomotricienne au Cabinet de Psychomotricité Ain’Pulsion (212 A Rue de l’Eglise 01340 Attignat) pour un accompagnement en psychomotricité et éveil corporel des enfants et professionnels au Relais Petite Enfance Les Petits Petons et au Multiaccueil Le Jardin des Libellules, à Saint-Trivier-de-Courtes (01560)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10 ;

VU le Code de l’Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d’attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l’arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l’Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l’exécution, le règlement, l’abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d’attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l’épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu’à leur développement ; qu’elles sont des lieux d’éveil et de prévention qui concourent à l’intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Marie CURTAT du Cabinet de Psychomotricité Ain'Pulsion, exerçant en libéral, pour l'organisation de 6 séances de psychomotricité et éveil corporel de l'enfant ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Marie CURTAT du Cabinet de Psychomotricité Ain'Pulsion, afin de mettre en place 6 interventions d'accompagnement en psychomotricité et éveil corporel, pour les enfants et les professionnels (assistant(e)s maternel(le)s et professionnelles du multiaccueil) avec le Relais Petite Enfance Les Petits Petons et le Multiaccueil Le Jardin des Libellules à Saint-Trivier-de-Courtes.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Marie CURTAT du cabinet de psychomotricité Ain'Pulsion, 212 A rue de l'Eglise, 01340 Attignat ;
- Les séances se dérouleront de 9 h à 11 h au Relais Petite Enfance ou au multiaccueil en fonction des activités proposées :
 - Lundi 6 mars 2023,
 - Lundi 22 mai 2023,
 - Lundi 5 juin 2023,
 - Lundi 25 septembre 2023 ;
 - Les 2 autres séances sont prévues pour l'automne 2023 ;
- Les séances s'adressent aux enfants, ainsi qu'aux professionnels, pour un coût global de 660 € TTC non soumis à la TVA, par structure (incluant les frais de déplacement pour 60€ par structure)

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 3 mars 2023.

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente**



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance